



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



CONCOURS DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS DES ECOLES (C.R.P.E.)

SESSION 2015

RAPPORT DU JURY DE L'ACADEMIE DE STRASBOURG

SOMMAIRE

Introduction

EPREUVES D'ADMISSIBILITE

1. **Epreuve écrite de français**p.3
2. **Epreuve écrite de mathématiques**p.5
3. **Epreuve écrite en langue régionale**p.7

EPREUVES D'ADMISSION

1. **Première épreuve orale : mise en situation professionnelle dans un domaine au choix du candidat**p.10
 - Sciences et technologie
 - Histoire
 - Géographie
 - Histoire des arts
 - Arts visuels
 - Education musicale
 - Enseignement moral et civique
2. **Deuxième épreuve orale : entretien à partir d'un dossier**p.21
 - 2.1 Première partie
 - 2.2 Deuxième partie
3. **Epreuve orale en langue régionale**p.25

Introduction :

A l'instar des années scolaires précédentes, les épreuves du CRPE 2015 donnent lieu à un rapport de jury qui a pour objectif d'informer les candidats sur les modalités et les exigences de ce concours.

Les préconisations et conseils apportés aux candidats pour leur préparation portent sur les épreuves d'admissibilité et sur les épreuves d'admission.

Le présent rapport contribue également à une culture professionnelle partagée entre les membres du jury académique, à savoir correcteurs des épreuves écrites et membres des commissions pour les épreuves orales.

EPREUVES D'ADMISSIBILITE

1. Epreuve écrite de français

L'épreuve s'est déroulée le mardi 28 avril 2015 de 13h00 à 17h00 dans les centres d'examen de Colmar et Strasbourg.

Durée de l'épreuve : 4 heures.

Notation de l'épreuve : 40 points. Une note globale égale ou inférieure à 10 est éliminatoire.

L'épreuve de français comporte trois parties :

- une première partie consistant en une production écrite d'une réponse à une question à partir d'un corpus de textes (11 points) ;
- une seconde partie portant sur la connaissance de la langue (11 points) ;
- une dernière partie proposant l'analyse d'un dossier composé d'un ou plusieurs supports d'enseignement du français (13 points).

Le solde des points restant à attribuer dans le cadre du barème (5 points) est destiné à évaluer la qualité de la langue écrite du candidat.

Première partie : production écrite

Cette épreuve consistait en l'analyse d'un corpus de quatre courts textes conduisant à une réflexion sur la place du sport dans la société et la construction de l'individu.

Le corpus proposé aux candidats est riche, intéressant et cohérent et permet aux candidats de mettre en évidence les dimensions de développement personnel et citoyen à travers les activités

sportives. Abordable par sa longueur et son contenu, le corpus permettait une réelle confrontation des textes (comparaisons, mises en parallèle, ...).

Cette partie de l'épreuve est apparue plutôt réussie par l'ensemble des candidats : la tâche est globalement maîtrisée même si les plans adoptés sont peu originaux, 90% d'entre eux se contentent de reprendre le plan suggéré par la question.

Le jury constate une bonne compréhension des textes proposés, malgré de fréquentes confusions liées à une culture générale un peu défaillante (ainsi dans de nombreuses copies *Zatopek* est confondu avec un élève, voire avec l'auteur P. Delerm). La thématique est rarement problématisée : apparaissent peu de mises en relation de l'individu et de la société. De trop nombreux candidats se contentent encore d'offrir une sorte de vision panoramique des textes, sans analyse personnelle.

La qualité de l'expression écrite des candidats reste parfois peu claire : pour une grande part, ils peinent notamment à ordonner leurs idées.

Deuxième partie : connaissance de la langue

Le sujet proposait quatre questions couvrant les divers champs du domaine (orthographe, grammaire, vocabulaire).

Les divers exercices ne présentaient aucune difficulté particulière (niveau fin de collège, voire de fin d'école élémentaire pour la question 3). Les correcteurs relèvent néanmoins une nouvelle fois la très forte hétérogénéité des copies pour ce qui concerne cette partie.

La première question proposait l'analyse logique d'une phrase du texte 1. L'exercice est globalement mal maîtrisé par les candidats : les difficultés rencontrées dans la segmentation des propositions traduisent une méconnaissance étonnante, alarmante, de la syntaxe de base du français. Les confusions sont particulièrement fréquentes entre propositions subordonnées complétives et relatives.

La question d'orthographe a permis aux candidats les mieux préparés de montrer une bonne maîtrise du domaine : les justifications demandées par le sujet permettaient de dépasser les corrections intuitives. Quelques copies montrent encore une impréparation totale, voire une méconnaissance de la syntaxe inquiétante pour des candidats se destinant au métier de professeur des écoles.

La question de grammaire conduisait à distinguer « leur » pronom de « leur » déterminant. Malgré son apparente simplicité, elle n'a été pleinement réussie que par une petite moitié des candidats.

Comme lors de la session précédente, la question relevant du vocabulaire est celle qui a posé le plus de difficultés aux candidats : cette partie de l'épreuve reste échouée, les correcteurs notent en particulier un manque de rigueur et de précision dans le choix des synonymes destinés à éclairer le sens des mots : souvent choisis dans une classe de mots différente, ils manquent souvent des nuances indispensables pour distinguer des mots de sens proches (*arrogant / vaniteux*) ou des degrés (*adultés*). Le recours à l'étymologie reste trop souvent fantaisiste.

Troisième partie : analyse de supports d'enseignement

Cette troisième partie de l'épreuve proposait aux candidats l'analyse d'un texte dicté à un élève de CM2 à travers le relevé et le classement des erreurs commises, la priorisation des erreurs à traiter et leur réponse pédagogique, la diversification des activités d'apprentissage orthographique à destination des élèves.

De nombreux candidats se sont attachés à proposer un classement des erreurs orthographiques issu des travaux de Nina Catach. Si celui-ci est globalement maîtrisé par les candidats, l'élaboration du classement représente un investissement en temps qui apparaît parfois disproportionné au poids de cette question dans l'épreuve. Les correcteurs relèvent que la rigueur appliquée à cet exercice par les candidats ne leur permet pourtant pas toujours de prioriser de

manière assurée les types d'erreurs à traiter, ni de proposer des réponses pédagogiques satisfaisantes.

Néanmoins, le choix des erreurs à traiter prioritairement est pertinent dans l'ensemble (accords dans le groupe nominal, mauvaise segmentation), même si les réponses proposées sont souvent peu intéressantes, mal adaptées au niveau de classe, malgré une connaissance réelle des programmes de l'école élémentaire.

Les pistes de diversification des activités d'apprentissage de l'orthographe dénotent de bonnes connaissances générales même si le maniement des concepts reste parfois malaisé.

Conseils aux candidats :

- veiller à une lecture suffisamment exigeante du sujet proposé qui permette de déceler les thématiques sous-jacentes et de proposer une réelle problématisation dans la première partie ;
- se montrer plus rigoureux dans la rédaction de cette même partie en veillant notamment à maîtriser davantage l'ordonnancement des idées ;
- enrichir sa culture générale personnelle (le prénom de M. Delerm est *Philippe* et non *Zatopek* !) ;
- renforcer sa maîtrise des notions élémentaires de connaissance de la langue ainsi que des nomenclatures grammaticales et orthographiques : la segmentation des propositions d'une phrase complexe doit constituer une tâche élémentaire pour un candidat se présentant au concours de professeur des écoles.

2. Epreuve écrite de mathématiques

L'épreuve s'est déroulée le mercredi 29 avril 2015 de 9h00 à 13h00 dans les centres d'examen Colmar et Strasbourg.

Durée de l'épreuve : 4 heures.

Notation de l'épreuve : 40 points. Une note globale égale ou inférieure à 10 est éliminatoire.

L'épreuve de mathématiques comporte trois parties :

- une première partie constituée d'un problème portant sur un ou plusieurs domaines des programmes de l'école ou du collège, ou sur des éléments du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, permettant d'apprécier particulièrement la capacité du candidat à rechercher, extraire et organiser l'information utile ;
- une deuxième partie composée d'exercices indépendants, complémentaires à la première partie, permettant de vérifier les connaissances et compétences du candidat dans différents domaines des programmes de l'école ou du collège. Ces exercices pourront être proposés sous forme de questions à choix multiples, de questions à réponse construite ou bien d'analyses d'erreurs-types dans des productions d'élèves, en formulant des hypothèses sur leurs origines ;
- une analyse d'un dossier composé d'un ou plusieurs supports d'enseignement des mathématiques, choisis dans le cadre des programmes de l'école primaire qu'ils soient destinés aux élèves ou aux enseignants (manuels scolaires, documents à caractère pédagogique), et productions d'élèves de tous types, permettant d'apprécier la capacité du candidat à maîtriser les notions présentes dans les situations d'enseignement.

Erreurs et lacunes les plus fréquentes

• Partie 1 :

- démonstrations proposées avec des raisonnements erronés ou incomplets. nombreux sont les candidats qui ne démontrent pas que la valeur maximale de b est 17 si le polygone de Pick a une aire de 7,5 considérant qu'un exemple a valeur de démonstration ;
- dans la partie d (question 2), il y a omission complète d'un mot de l'énoncé (quelconque) ;
- méconnaissance des formules de l'aire du triangle, du rectangle et du périmètre ;
- omission de l'unité d'aire ;
- erreurs de compréhension et d'utilisation de la formule de Pick ;
- utilisation d'un exemple pour établir une propriété générale (question c1) ;
- erreurs de calculs, de réduction de formules, ou confusions entre les opérations (division et soustraction) ;
- mauvaise utilisation des signes $=$ et \approx ;
- confusion entre calculer (vérifier) et démontrer.

• Partie 2 :

- difficulté à décomposer un nombre en nombre premiers. La connaissance des diviseurs de 111 (1 et 111 sont oubliés) ;
- manque d'organisation des résultats (possibilités pour A et B) ;
- calculer un pourcentage ;
- erreurs de conversion (l/m^3) ;
- manque de connaissance sur la proportionnalité ;
- non maîtrise des théorèmes (Pythagore, Thalès) ;
- inégalité triangulaire non connue ;
- notion de symétrie et distance égales ;
- résolution de l'équation (question 3a).

• Partie 3 :

- connaissance approximative des nombres décimaux et des fractions ;
- confusion dixièmes/dizaines, ... ;
- peu utilisent les notions division euclidienne/quotient décimal et utilisent mal le vocabulaire spécifique (division partition et division quotient) ;
- vocabulaire imprécis ;
- confusion entre chiffre et nombre ;
- confusion entre numérateur et dénominateur ;
- manque de rigueur mathématique dans la rédaction des réponses : beaucoup de candidats ne savent, ni mener, ni rédiger un raisonnement déductif ;
- maîtrise souvent insuffisante des nombres (définition d'un nombre décimal), du calcul numérique ou algébrique (développer une identité, un double produit), des notions de statistiques élémentaires, des raisonnements en probabilité, des compétences de base en géométrie (propriétés des quadrilatères, notion de demi-périmètre, d'aire).

On constate également :

- la présentation des exercices rendent la correction difficile (numérotation des exercices, des questions, des pages, absence d'espaces pour aérer la mise en page, flèches en guise de renvoi, exercices entrecoupés, écriture peu lisible, ...) ;
- l'impossibilité pour certains candidats à répondre de façon concise et claire ;

- un manque de rigueur au niveau lexical et syntaxique rendant certaines réponses incompréhensibles ;
- une logorrhée verbale inadaptée ;
- certains candidats ont effectué les exercices des élèves sans les analyser.

Conseils aux candidats :

- travailler sur les démonstrations mathématiques ;
- connaître les formules de base des figures usuelles ;
- connaître et maîtriser les concepts de base (proportionnalité et pourcentages) ;
- distinguer décrire et analyser ;
- distinguer justifier ou vérifier et démontrer ;
- lire les consignes de manière rigoureuse ;
- soigner l'orthographe et la syntaxe ;
- procéder à une lecture approfondie et analytique du sujet et des consignes : chaque terme est important et doit être pris en considération ;
- lire l'ensemble des questions constituant une même partie du sujet et tenir compte des relations qui peuvent exister entre les questions ;
- rédiger de façon précise, concise et rigoureuse. Eviter les discours longs et verbeux, la longueur ne remplace pas l'exactitude ;
- faire preuve de capacités de synthèse et s'exprimer clairement sur des contenus mathématiques ou pédagogiques ;
- utiliser à bon escient le vocabulaire spécifique et les notations mathématiques ;
- soigner l'écriture (la copie doit être lisible), la présentation générale de la copie, l'orthographe et la syntaxe (différencier le discours acceptable à l'oral et l'écrit normé).

3. Epreuve écrite en langue régionale

	Concours externe public spécial langue régionale	Second concours interne public spécial langue régionale	Concours externe privé spécial langue régionale	Total
Nombre de postes /contrats offerts	50	3	3	56
Nombre de candidats présents	54	4	1	59
Nombre de candidats admissibles	37	3	0	40

L'épreuve écrite en langue régionale ne concerne que les candidats inscrits aux concours spéciaux langue régionale.

L'épreuve s'est déroulée le mardi 28 avril 2015 de 8h30 à 11h30.

Durée de l'épreuve : 3 heures.

Notation de l'épreuve : 40 points. Une note égale ou inférieure à 10 est éliminatoire.

L'épreuve consiste en un commentaire guidé d'un texte en langue régionale à partir de quatre questions (les trois premières portant exclusivement sur le texte et la quatrième faisant appel à une réflexion plus personnelle) et d'une traduction en français d'un passage de ce texte.

Le candidat a le choix entre un texte en langue régionale ou en allemand (choix de la langue arrêté par le candidat avant l'épreuve).

Le commentaire est rédigé en allemand standard, langue écrite de référence des langues régionales d'Alsace.

Observations :

Dans cette épreuve, les candidats sont évalués au niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues, selon des critères de :

- développement thématique (compréhension de la problématique générale du texte, pertinence des réponses aux questions, expression d'une prise de position personnelle et argumentation, développement des thèmes, conclusion adéquate) ;
- cohérence et cohésion (cohérence interne, argumentation, clarté, enchaînements, nuances, ...)
- maîtrise et richesse du lexique ;
- correction grammaticale et orthographique.

Sujet en allemand

Französische Grenzgänger haben es besser, nach Christian Schubert

Frankfurter Allgemeine Zeitung - 24.11.2014

Ce document, d'un accès linguistique relativement aisé, présentait à la fois les opportunités du marché du travail allemand et les obstacles que rencontrent les jeunes Alsaciens pour franchir la frontière.

Le jury a eu le plaisir de lire des copies aux réponses bien formulées et aux données correctement ciblées dans le cadre des questions de repérage factuel. Les meilleures copies se sont distinguées par une grande richesse structurelle et lexicale. En revanche, les questions qui laissaient plus de place à l'opinion personnelle et à l'analyse n'ont pas toujours été abordées avec le sérieux nécessaire, donnant souvent lieu à des réponses trop générales ou très expéditives. Toute approche critique, faisant la preuve de la capacité de réflexion du candidat, a été valorisée.

Le passage proposé à la traduction ne présentait pas de difficultés majeures. Rappelons qu'il s'agit avant tout de rendre compte dans une langue idiomatique du sens du passage à traduire. Certaines traductions proposées en français étaient empreintes de germanismes et de maladroites aussi bien syntaxiques que lexicales. Le jury tient à rappeler aux candidats l'importance d'un entraînement spécifique à la traduction.

Sujet en alsacien

D'Blueme wàchse liesli, Robert Blum

Revue Alsacienne de littérature n°15/16, Troisième et Quatrième trimestres 1986.

Le texte en alsacien proposé à la session 2015 opposait de manière très contrastée une vision bucolique de la vie au village à certains événements douloureux de la Seconde Guerre mondiale.

Le texte a été compris dans l'ensemble, mais les candidats se sont trop souvent contentés de citer le texte sans expliciter les propos avec leurs propres moyens linguistiques. Certains ont même proposé des traductions littérales du texte en guise de réponse, transcrivant l'alsacien en allemand standard. Si les articulateurs logiques sont bien maîtrisés, le jury a déploré les nombreuses approximations lexicales.

Conseils aux candidats

Les candidats devront s'attacher à respecter les principes du commentaire guidé qui consiste à entrer véritablement dans les thématiques soulevées par les différentes questions, et non de répondre par une simple paraphrase des positions de l'auteur ou de faire état de propos généraux, sans lien avec la question posée.

L'ordre des questions répond à un principe de progression et permet au candidat de réaliser un parcours de lecture, de compréhension approfondie et de commentaire. De ce fait, il importe, d'une part, de préserver un équilibre entre les trois premières questions qui entretiennent un rapport direct avec le texte, et, d'autre part, de développer suffisamment la quatrième question, qui est une question d'ouverture et qui appelle une expression plus personnelle ; Elle permet au candidat de valoriser son point de vue de façon argumentée et étayée par des exemples culturels.

Les citations du texte doivent être clairement indiquées entre guillemets et ne pas dépasser une quantité raisonnable ; en tout état de cause, leur ampleur ne devrait pas dépasser celle de la production autonome du candidat.

L'argumentation ne peut se déployer sans marqueurs linguistiques ; il est demandé aux candidats de travailler tout particulièrement cet aspect.

Le jury rappelle aux candidats qu'il ne s'agit pas d'affirmer un certain nombre de positions théoriques, mais de faire preuve de capacité de réflexion et de développement d'idées personnelles. Pour cela, il convient de s'assurer d'une compréhension nuancée et fine des textes.

Les erreurs morpho-syntaxiques relevées dans les copies tiennent, d'une part, à la morphologie et, d'autre part, à la linéarisation (ordre des mots dans la phrase). La lecture de certaines copies révèle parfois une absence d'automatismes pour des faits de langue élémentaires tels que la déclinaison du groupe nominal (« *Die Differenz zwischen die beiden Länder* »), la conjugaison (« *es hat ihn nicht so gefällt* »), la rection de verbes courants (« *es handelt sich von...* »), le genre et le pluriel de substantifs pourtant fréquents. Le lexique est parfois rudimentaire ou imprécis (« *er gewinnt Geld* », « *ein modernisches Land* »), allant jusqu'au simple calque en allemand du terme français.

Le jury renouvelle ses recommandations des rapports précédents. Ajoutons qu'une pratique régulière de la lecture, crayon en main, peut contribuer à l'assimilation des automatismes et des idiomatismes (utiliser le verbe spécifique plutôt que de se contenter de *machen*).

En ce qui concerne l'orthographe, rappelons que l'utilisation de la majuscule n'est pas une convention extérieure au fonctionnement de la langue : bien employée, elle permet le déchiffrement grammatical (la reconnaissance de la catégorie du mot considéré) avant le déchiffrement sémantique.

Pour la ponctuation, en particulier l'usage pertinent de la virgule, elle permet au lecteur de bien délimiter l'espace de prise d'indices et, en ce sens, elle facilite grandement la lecture et contribue efficacement à la qualité de la communication.

De façon générale, le jury conseille aux candidats au moment de la préparation de vérifier les prépositions et les verbes, le genre et le pluriel des substantifs, puis, au moment de l'épreuve de réserver un temps suffisant à une relecture attentive de leur production, ce qui permettrait sans doute d'éliminer beaucoup de scories linguistiques.

EPREUVES D'ADMISSION

1. Première épreuve orale : mise en situation professionnelle dans un domaine au choix du candidat

L'épreuve s'est déroulée du 12 au 22 juin 2015 à l'E.S.P.E. de l'académie de Strasbourg - site de Colmar.

Durée de l'épreuve : 1 heure.

Notation de l'épreuve : 60 points.

« Cette épreuve vise à évaluer les compétences scientifiques, didactiques et pédagogiques du candidat dans un domaine d'enseignement relevant des missions ou des programmes de l'école élémentaire ou de l'école maternelle, choisi au moment de l'inscription au concours parmi les domaines suivants : sciences et technologie, histoire, géographie, histoire des arts, arts visuels, éducation musicale, enseignement moral et civique. » (Arrêté du 19 avril 2013 modifié).

o Sciences et technologie

198 candidats admissibles ont présenté un dossier en sciences et technologie.

Les dossiers en sciences et technologie portaient sur les trois champs disciplinaires suivants : Technologie, Sciences de la Vie et de la Terre, Sciences Physiques et Chimiques. Un dossier était hors-sujet et sortait du cadre de l'épreuve.

Sujets et thèmes traités

Les thèmes abordés manquent de diversité dans le choix et dans les modalités qualitatives de les aborder. La plupart des dossiers en sciences et technologie porte sur les mouvements du corps, la digestion, l'alimentation, la respiration et les mélanges et solutions. L'étude de certains sujets dans le cadre de la formation initiale ne doit pas conduire à une uniformisation des dossiers ou à une redondance des mêmes thèmes choisis.

La plupart des dossiers concernait le cycle 3. Le jury regrette que la maternelle et le cycle 2 ne fassent pas l'objet de travaux plus nombreux. En général, le peu de dossiers concernant ces niveaux est de bonne qualité.

Les dossiers sont souvent très textuels dans leur forme même si l'on observe une évolution positive depuis l'an dernier. Les sciences se prêtent pourtant à des schémas, illustrations, photos, tableaux, graphiques, modélisations,... qui devraient apparaître plus systématiquement, notamment dans la partie scientifique.

Les références et sources des documents sont rarement mentionnées.

Prestation des candidats

Lacunes les plus fréquemment observées :

- lors de l'exposé oral, l'approche est souvent trop linéaire par rapport au dossier. Il conviendrait de se détacher du dossier, d'opter pour une approche plus transversale, articulant la théorie et la pédagogie ;
- manque de culture scientifique générale ;
- difficultés à entrer dans une approche systémique. Les liens ne sont pas connus. Les grandes fonctions du vivant et sa définition sont par exemple mal maîtrisées ;
- les prolongements interdisciplinaires sont rares ;
- utilisation de termes méconnus (trier, classer, ranger, conflit sociocognitif, métacognition, structuration, ...) et mention à des auteurs dont les théories fondamentales sont maîtrisées de façon très superficielle (Piaget, Vygotski, ...) ;
- au niveau pédagogique, les problématiques sont mal définies, des confusions subsistent entre les représentations initiales et les hypothèses ;
- les réalités pratiques liées aux aspects pédagogiques sont peu connues ou utopiques ;
- les enjeux de l'enseignement des sciences sont très peu considérés par les candidats ;
- la contribution de l'enseignement des sciences aux valeurs de l'Ecole est peu évoquée et mal maîtrisée lorsque les questions du jury abordent ce point ;
- difficultés à décliner certains aspects de la démarche d'investigation et à les adapter aux réalités de la classe (situation de départ peu originale, contextualisation absente, problématisation artificielle, confusion entre les représentations initiales et les hypothèses, structuration confondue avec la métacognition, évaluations se limitant aux connaissances scientifiques, ...) ;
- la séquence de sciences apparaît trop rarement intégrée à un projet pédagogique ;
- très peu de séquences s'appuient sur l'observation du milieu environnant des élèves, sur une sortie de terrain, ... ;
- certains candidats n'entrent pas dans la logique du concours, ne comprennent pas les modalités de l'épreuve, s'agacent des questions qui leur sont posées.

Qualités rencontrées chez les candidats :

- l'expression orale est souvent de bonne qualité. Les candidats sont plus à l'aise que l'an dernier. Le jury constate moins de restitutions par cœur du mémoire. Certains candidats s'autorisent même des présentations originales qu'il convient d'encourager, sans verser bien-sûr dans une théâtralisation artificielle ;
- bonne connaissance des instructions officielles (programmes, socle commun, progressions...) ;
- connaissance convenable de la démarche scientifique dans ses aspects théoriques, mais déclinée de manière beaucoup trop automatique ;
- posture en phase avec les attentes ;
- enthousiasme dans le cadre de la profession envisagée ;
- honnêteté intellectuelle (les candidats avouent volontiers ne pas savoir répondre à une question) ;
- capacité d'écoute, d'analyse et de retour réflexif sur le dossier. Quelques candidats s'obstinent néanmoins dans des certitudes scientifiques ou pédagogiques erronées, laissant peu d'espoir quant à leur capacité à entrer dans un processus de formation.

Conseils aux candidats

Pour l'élaboration du dossier :

- veiller à la rigueur didactique concernant la démarche d'investigation, la démarche technologique, ... ;

- proposer des séquences réalistes correspondant aux prescriptions et aux capacités des élèves, s'appuyant si possible sur des pratiques de stage. Les contenus sont souvent trop ambitieux et les objectifs d'apprentissage mal définis ;
- donner du sens aux activités proposées aux élèves (liens plus clairs avec le réel, avec l'environnement proche des élèves, mise en œuvre de projets...). La séquence apparaît trop souvent comme une simple succession d'activités qui devraient, de façon quasi automatique, provoquer de l'apprentissage. Approches trop abstraites. Utopie pédagogique. Méconnaissance des réelles capacités d'un élève ;
- faire preuve d'ouverture : placer la séquence dans une continuité mieux identifiée (de la maternelle au collège), établir des liens avec les autres disciplines (mathématiques, maîtrise de la langue, éducation au développement durable, ...), envisager des prolongements ;
- préciser les différents types d'écrits mobilisés pour et par les élèves lors de la séquence ;
- diversifier les modalités d'évaluation en sciences en intégrant connaissances, capacités et attitudes.

Lors de la présentation orale du dossier, il est conseillé de :

- s'inscrire dans un véritable exercice de communication (soigner son débit de parole, ne pas réciter, regarder ses interlocuteurs, se montrer plus dynamique, ...) ;
- privilégier une entrée originale dans l'exposé en se détachant du dossier, en optant pour un plan différent et explicite ;
- ne pas hésiter à se servir du support informatique ;
- ne pas jargonner, utiliser des termes sans en connaître le sens profond.

Lors de l'entretien avec le jury :

- se préparer à être évalué sur une culture scientifique plus large que le thème retenu dans le dossier. Exemple : si un candidat aborde la question de la respiration chez l'être humain, il peut être interrogé sur les autres fonctions de nutrition, la production d'énergie dans le vivant, la respiration dans le monde végétal ou encore la pollution de l'air ;
- se préparer à être évalué sur sa maîtrise des grandes questions scientifiques actuelles et leurs liens avec le développement durable : changement climatique et effet de serre, enjeux de la biodiversité, ... ;
- se préparer à être évalué sur la connaissance des enjeux de l'enseignement des sciences ainsi que sur sa contribution spécifique aux valeurs de l'Ecole et de la République (notamment laïcité en distinguant faits et croyances, égalité des chances, liberté en accédant à une culture scientifique et un esprit critique, ...) ;
- se préparer à entrer dans un exercice formel, normé et codifié en acceptant les questions des membres du jury, en cherchant à y répondre au mieux, en montrant sa capacité à entrer dans une posture réflexive et de progrès.

o Histoire

128 candidats admissibles ont déposé un dossier en histoire.

Sujets et thèmes traités

Ils concernent avant tout le cycle 3. Les thèmes choisis sont très redondants : extermination des juifs et des tziganes, absolutisme, Louis XIV, seigneurs et paysans, préhistoire.

La présentation du dossier est en général bien assurée mais très formatée : partie scientifique, puis didactique. Des présentations plus originales seraient très appréciées.

Prestation des candidats

De bonnes dispositions sont à noter :

- aisance à l'oral ;
- capacité à analyser et à répondre aux interrogations du jury avec clarté ;
- capacité à exposer ses choix, les défendre, les modifier si nécessaire ;
- capacité à prendre du recul par rapport à son dossier.

Mais aussi des défauts à corriger :

- les candidats ont des difficultés à se représenter ce qu'on attend d'un PE ;
- ils connaissent mal ce qu'est un élève de 8/10 ans : les documents ou activités proposées ne sont pas adaptés ;
- les travaux de groupe sont plébiscités mais les candidats ne sont pas à même d'expliquer ni les raisons de ces choix, ni l'organisation, ni le contenu des tâches ;
- les parties scientifiques ne sont pas maîtrisées y compris celles présentées dans le dossier ;
- la problématique est peu définie.

Conseils aux candidats :

- prendre du recul par rapport à l'expérience en classe et « l'aide ou conseil » apportés par les collègues ;
- mieux cibler la documentation, diminuer le temps des séances (eu égard à la capacité d'attention des élèves) ;
- avoir une connaissance minimale des documents présentés et du sujet traité, mieux maîtriser la partie scientifique ;
- avoir une présentation dynamique, regarder le jury ;
- penser à la différenciation, à l'organisation de la trace écrite, à ce que l'élève fait réellement pendant la séance ;
- veiller à la précision des concepts et du vocabulaire.

o **Géographie**

42 candidats admissibles ont présenté un dossier en géographie.

Prestation des candidats

De manière générale, de nombreux candidats ont réalisé une prestation orale d'un niveau satisfaisant et se sont mieux préparés à l'épreuve que l'an passé. Certaines présentations restent encore trop proches du dossier, le candidat se contentant d'en faire un résumé et oubliant d'apporter des compléments à sa réflexion. Il semble également opportun de rappeler aux candidats que le dossier doit être construit sur une problématique à laquelle la séquence doit apporter une ou des réponses. Les thèmes abordés dans les dossiers sont variés mais manquent cependant de diversité, les paysages de montagne, les principales villes en France, la gestion des déchets étant très fréquemment traités. Les séquences pédagogiques proposées se situent surtout en cycle 3, il convient donc de rappeler aux candidats que « Découverte du monde » s'enseigne aussi en cycle 2.

Conseils aux candidats

Les professeurs des écoles ne sont pas des spécialistes de la matière mais il serait souhaitable que les candidats :

- connaissent et sachent utiliser les concepts géographiques clés (mondialisation, ville, réseau, territoire, mobilité, ...). Pour cela, ils peuvent consulter des manuels scolaires de lycée ;
- connaissent et sachent utiliser les outils de la géographie (paysage, carte, croquis, plan, ...) ;
- connaissent les localisations des lieux évoqués dans le thème présenté ;
- exposent des connaissances actualisées en consultant des dictionnaires de géographie récents ou en cherchant des définitions sur des sites comme Géoconfluences ou en lisant la Documentation photographique par exemple ;
- construisent des séquences de géographie qui répondent aux consignes suivantes :
 - . la géographie est une science sociale. Une séquence de géographie doit, par conséquent, être centrée sur les hommes et leurs activités et non sur la « nature ». Le développement durable, par exemple, ne se réduit pas à la question environnementale ;
 - . la géographie est une discipline systémique. Une séquence de géographie doit donc mettre en évidence des liens pluriels entre les acteurs, les territoires, ... ;
 - . la géographie a pour objet l'espace des sociétés. Une séquence de géographie doit répondre à la question « où ? ».
- donnent du sens aux activités proposées aux élèves, en établissant notamment des liens avec leur environnement proche ;
- soit capable de faire des liens avec d'autres disciplines et plus particulièrement l'histoire. Il n'est pas attendu des dates précises mais une capacité à contextualiser certains événements par rapport à des périodes (ex : être capable de dater l'exode rural en France, les différentes étapes de l'essor du tourisme en France).

o **Histoire des arts**

21 candidats ont déposé un dossier en histoire des arts.

Attendus de l'épreuve

Les attendus de l'épreuve d'histoire des arts couvrent :

- la connaissance des fondements scientifiques, artistiques et culturels du sujet choisi par le candidat, et sa capacité à en proposer oralement une synthèse claire ;
- la capacité à mettre en perspective sa culture et ses connaissances artistiques au service d'une pratique pédagogique attentive à l'expérience sensible des élèves et ouverte sur leur environnement (la démarche en arts visuels, l'éducation du regard, les étapes du développement de l'enfant, ...) dans le cadre d'une proposition de séquence comportant plusieurs séances.

Dossiers présentés par les candidats et supports numériques

Les candidats ont respecté le cadre posé par le texte définissant le concours : dix pages au plus, organisées en deux ensembles, une synthèse des fondements scientifiques (souvent très documentée) et la description d'une séquence pédagogique. Certains ont accompagné leur dossier d'un CD-Rom.

Les dossiers sont soignés dans leur présentation.

Les sujets les plus fréquemment choisis par les candidats concernent le domaine des « arts du visuels ». A noter cependant quelques propositions audacieuses dans le domaine des « arts du spectacle vivant ».

Prestation des candidats

• Présentation du dossier par le candidat (20 minutes)

Le jury a apprécié les exposés construits, structurés, dispensés sans jargon inutile tout en gardant un niveau de langue soutenu, une bonne maîtrise de la diction et du débit ainsi qu'un bon enchaînement des idées.

Les candidats ont généralement bien su gérer le temps imparti à cette partie de l'épreuve.

Les plus performants ont su s'appuyer sur les fondements scientifiques pour justifier les choix pédagogiques de leur séquence. Ils sont parvenus à articuler leurs connaissances avec une proposition de séquence dénotant une approche personnelle et accorder toute son importance à la démarche créatrice. Ces candidats ont alors bien situé la progressivité des apprentissages en fonction du niveau des élèves : ils anticipent les obstacles et sont en mesure de mettre en place une différenciation pédagogique.

Quelques candidats ont proposé des réajustements à leur séquence ou ont formulé des interrogations sur ce qui était porté à la connaissance du jury dans le dossier. Cela a été fortement apprécié car le candidat a pu valoriser sa capacité à vouloir adapter son enseignement.

Les meilleures prestations sont celles qui témoignent aussi d'une connaissance de l'enfant et des stades de son développement.

Le jury a apprécié le recours pertinent au CD-Rom dans le cadre de l'exposé ainsi que l'usage adapté du tableau par le candidat.

Points de vigilance :

- quelques rares candidats se sont adressés au jury comme le ferait un conférencier face à un public de néophytes ou un enseignant face à de jeunes élèves ;
- l'exposé a parfois été appris par cœur et récité au jury ; il a aussi pu être simplement lu ;
- lors de prestations plus faibles, les candidats ont révélé une appropriation du sujet assez superficielle. Le développement s'avérait peu structuré, marqué par des imprécisions dans une présentation syntaxique souvent maladroite ;
- les candidats ont rarement été capables d'élargir leur propos et de se distancier de leur dossier pour approfondir leur réflexion. Ils n'ont pas toujours eu la possibilité de tester leur séquence. Il n'y a donc pas eu – ou très peu – d'analyse réflexive ;
- les candidats n'ont pas oublié d'évoquer l'évaluation, mais en général, uniquement dans le cadre d'une évaluation de connaissances (dates, repère historique, courant artistique). Les capacités et les attitudes sont évoquées mais les candidats peinent à trouver des compétences précises qui peuvent être travaillées et évaluées à moyen et long terme ;
- le discours des candidats sur la culture humaniste semble parfois convenu (« c'est avoir une culture commune », « c'est une culture partagée », « c'est pour avoir un esprit critique »).

• Entretien avec le jury (40 minutes)

Les candidats les plus performants ont su répondre avec précision aux questions des membres du jury en se projetant dans la fonction du professeur des écoles capable de se former tout au long de sa carrière.

Ils ont su écouter les questions et remarques du jury. Ils ont été capables d'appuyer leur argumentation sur les théories du développement de l'enfant et leur connaissance des démarches artistiques des artistes choisis.

Ils ont été en mesure d'argumenter leurs choix, d'avoir un regard critique sur des situations qui interrogeaient le jury et de proposer des alternatives intéressantes. Le jury était alors en mesure d'estimer l'investissement du candidat, son intérêt pour les arts, mais aussi son regard critique et son enthousiasme pour le métier d'enseignant.

Points de vigilance :

- cette partie de l'épreuve fut difficile pour certains candidats qui n'ont pas compris qu'il ne s'agissait pas uniquement de répondre à des questions, mais bien d'échanger avec le jury sur la lecture d'une œuvre, de revisiter ensemble une séance, d'avoir un avis argumenté sur le choix des supports, les objectifs ciblés ou les compétences travaillées, ... Certains candidats ont alors adopté une posture de repli qui consistait à refuser toute remise en question de leurs choix ;
- les candidats connaissaient les six grands domaines artistiques, les périodes historiques et la liste de références, mais le projet contribuant à la mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève n'était pas toujours évoqué (ou connu) ;
- les candidats n'ont pas toujours pris en compte les acquis des élèves et le continuum à travers le cahier personnel d'histoire des arts. Les candidats connaissaient l'existence de ce cahier en s'arrêtant uniquement sur ce qui avait été étudié en classe durant la seule année scolaire : le lien avec le collège a rarement été spontanément évoqué ;
- une erreur fréquente a consisté à traiter l'histoire des arts sous le seul angle historique : l'histoire des arts était au final assujéti au seul enseignement de l'histoire ;
- le sens des termes employés par les candidats lors de leur exposé n'était pas toujours bien maîtrisé : le « travail en ateliers », la « pédagogie de projet », la « différenciation pédagogique », la phase de « structuration », le « travail par compétences » ... sont des termes employés comme des passages obligés pour une « bonne séquence » ; ils sont cependant mal compris par les candidats qui n'en perçoivent pas toujours les enjeux ;
- le jury a parfois pu regretter le manque d'ambition des séquences proposées pour les élèves (assorti d'un manque de réflexion didactique et pédagogique) : séances cloisonnées sans articulation possible entre elles, élèves réduits au rang d'exécutants, enseignant autocentré ;
- la question de l'évaluation est floue et pas assez intégrée à la réflexion ;
- pour les candidats les plus faibles, le jury constate majoritairement une approche par les modes de production (les techniques, les procédés).

○ **Arts visuels**

40 candidats admissibles ont déposé un dossier en arts visuels.

Sujets et thèmes traités

Les dossiers présentés respectent les contraintes de rédaction et d'organisation du cahier de charge.

Quelques uns sont enrichis de petites images qui illustrent généralement la partie scientifique, mais plus rarement la partie pédagogique.

Peu de dossiers sont accompagnés de CD ; l'accès à des images de qualité ne semble pas être une préoccupation des candidats ayant fait le choix des arts visuels.

Les dossiers s'équilibrent entre les 3 cycles de l'école primaire.

Les sujets retenus traitent soit d'une thématique (ex : l'eau), soit d'un procédé créatif (ex : le collage), soit d'une œuvre précise.

Certains choix apparaissent de manière récurrente, ils sont alors traités dans le même esprit, avec les mêmes œuvres de référence. On peut citer : Portrait et auto-portrait / Le film d'animation / Le collage et le photo-montage.

La partie scientifique du dossier est la plupart du temps bien documentée et témoigne d'une capacité à faire des recherches documentaires. Pour autant, les choix effectués dans les époques, les artistes et les œuvres cités comme références ne sont pas toujours fondés.

Les membres du jury constatent que les œuvres affirmées comme des références dans la partie scientifique ne servent pas les situations pédagogiques et ne sont pas mises à disposition des élèves dans les séances.

Les problématiques plastiques choisies pour la séquence sont beaucoup trop vastes, pas suffisamment cernées et approfondies pour une mise à disposition des élèves et une réelle efficacité en matière d'expression et de connaissances. Bien souvent, la séquence présente davantage une démarche transversale de projet, ou parfois la dominante technologique, scientifique ou littéraire prend le pas sur la démarche créative.

Prestation des candidats

• Présentation du dossier par le candidat (20 minutes)

La présentation orale du dossier est souvent formelle avec de manière fréquente un exposé linéaire qui peut aller jusqu'à une restitution par cœur de l'écrit. Certains candidats ont su prendre du recul et proposer une présentation synthétique ou faire part de remises en question de leur travail.

En ce qui concerne la transposition didactique, les meilleurs candidats ont souvent été ceux qui ont eu l'occasion d'expérimenter la séquence proposée. Certains déroulements proposés sont peu réalistes et ne tiennent pas compte du temps nécessaire à la mise en œuvre ou sont éloignés des besoins des élèves de la classe d'âge retenue.

• Entretien avec le jury (40 minutes)

La mise en œuvre des propositions des candidats est examinée dans cette partie de l'épreuve et les réelles connaissances de culture professionnelle dans le domaine de l'éducation artistique (enjeux pour la formation de la personne / enjeux pour la citoyenneté / enjeux pour le développement des expressions et la maîtrise des langages) se révèlent lors de cette analyse. Cette approche transversale est souvent abordée et maîtrisée. Les liens avec la citoyenneté sont fréquemment cités et partagés par les candidats.

La maîtrise du vocabulaire technique participe de la clarté du propos du candidat et est indispensable au futur professionnel. L'élargissement vers une culture artistique ancrée est apprécié.

Connaissances pédagogiques et didactiques :

Les choix pédagogiques pour les séances sont orientés par la technique, l'explication (par exemple la théorie scientifique des couleurs / le principe des images animées) et sont dénués du caractère sensible et expressif du domaine. Ce constat vaut également pour le propos des candidats dans le dossier et lors de l'entretien.

Les candidats rencontrent des difficultés à décliner certains aspects de la démarche de création. Ils négligent la part de la pratique et de l'expérimentation dans les activités plastiques au profit d'une hésitante « éducation à l'image » ou expression du ressenti et des émotions.

o **Education musicale**

34 candidats admissibles ont déposé un dossier en éducation musicale.

▪ **Dossiers présentés par les candidats**

• **Sujets et thèmes traités**

Les sujets proposés sont variés et toujours en lien avec les programmes. Ils ne sont pas stéréotypés mais très peu de dossiers concernent le cycle 2.

Ils sont orientés vers :

- la mise en œuvre d'une pratique artistique (chant, pratique instrumentale collective, création sonore) ;
- la découverte d'une notion musicale (ex : rythme : notion de pulsation, tempo, ostinato) ;
- la découverte d'un style, d'une forme musicale, en lien avec l'enseignement de l'Histoire des Arts ;
- la découverte d'une œuvre.

Les sujets devraient davantage s'appuyer sur des expériences vécues lors de stages, des idées personnelles, ...

• **Forme des dossiers**

La majorité des candidats s'est tenue au texte qui régit le concours. Le nombre de pages, la typographie sont respectés. Le plan est clairement annoncé.

On peut déplorer certaines lacunes dans le domaine de la syntaxe et de l'orthographe.

• **Contenu des dossiers**

Le dossier se présente toujours en deux parties. Les fondements scientifiques et la partie didactique d'une séquence d'apprentissage en éducation musicale.

Dans la première partie, les candidats développent avec précision le cadrage institutionnel, à savoir les programmes et les compétences du socle commun qui vont être travaillées. La partie théorique s'appuie souvent sur des références déjà anciennes (Dalcroze, Delalande, Piaget...). Elle devra interroger des connaissances plus récentes de la psychologie cognitive et éviter les lieux communs. L'entretien révèle que les contenus, parfois trouvés sur la toile, ne sont pas toujours bien maîtrisés.

La seconde partie mériterait d'être plus approfondie dans les domaines suivants :

- une meilleure articulation entre les situations proposées et les fondements scientifiques qui précèdent ;
- une présentation plus détaillée des séances, notamment en précisant les consignes qui seront adressées aux élèves ;
- une réflexion en amont sur l'adéquation entre les objectifs fixés et les situations pédagogiques proposées.

La question " Qu'est-ce que les élèves ont appris à travers cette séance ? " reste fondamentale.

Beaucoup de candidats s'en tiennent à une réflexion conceptuelle, sans être capables d'imaginer le transfert de leurs séances dans le quotidien d'une classe. La question de la faisabilité et l'aspect réaliste des séances devrait interroger plus le candidat avant la présentation.

On peut enfin s'étonner de l'absence de référence aux musiques actuelles, le manque de recours aux nouvelles technologies et aux supports visuels.

Les liens avec les autres disciplines sont bien traités par les candidats.

▪ **Prestation des candidats**

• **Présentation du dossier par le candidat (20 minutes)**

La majorité des candidats fait un exposé construit qui s'appuie sur un plan cependant trop peu souvent annoncé en préambule. Les candidats sont détachés du dossier qu'ils ont sous les yeux de façon à interpeller les membres du jury. Cependant, les séquences présentées sont bien souvent irréalistes et trop peu illustrées. Très peu de candidat proposent spontanément des exemples chantés ou rythmés en lien avec les activités qu'ils souhaitent mettre en œuvre avec les élèves.

• **Entretien avec le jury (40 minutes)**

L'aptitude à communiquer et à se mettre en relation est primordiale au moment de l'entretien. La capacité à écouter, rebondir, utiliser son imagination, son bon sens reste essentielle et le jury y est très attentif. La posture de certains candidats est parfois inadaptée à la situation.

Les membres du jury cherchent à savoir si les candidats sont capables d'explicitier les situations pédagogiques proposées. Les mots - clés faisant référence à des notions fondamentales doivent être utilisés à bon escient. Les références culturelles évoquées dans les dossiers devraient s'appuyer sur de véritables connaissances en musique, en histoire et en histoire des arts. Une certaine indigence culturelle est à déplorer. Lorsque le candidat est amené à interpréter un chant ou une phrase musicale extraite des documents fournis dans son dossier, il n'attache pas suffisamment d'importance à la qualité de sa production et néglige souvent de prendre un repère avant de chanter.

Conseils aux candidats

Le choix du sujet est très important. Il est inutile de se lancer dans un domaine « technique » de l'éducation musicale, si on ne le maîtrise pas. La séquence pédagogique proposée doit être réalisable en classe. Il serait souhaitable, qu'elle ait pu faire l'objet d'une pratique lors d'un stage.

Le dossier doit être soigneusement relu.

Le candidat aura intérêt à personnaliser sa présentation. Il doit garder à l'esprit qu'il se trouve dans une situation de communication orale.

Pour réussir cet exercice, il devra :

- organiser son discours : penser un plan et l'annoncer au jury ;
- éviter le piège de la récitation ;
- être dans une posture adéquate ;
- s'exprimer avec le niveau de langue attendu d'un futur professeur des écoles ;
- offrir une bonne articulation, un niveau sonore suffisant.

Au niveau du contenu, il devra :

- veiller à préparer soigneusement les exemples qui vont étayer son discours ;
- illustrer son propos par des exemples concrets et réalistes ;
- être en mesure d'interpréter les chants ou phrases musicales fournies dans son dossier ;
- veiller à la qualité de l'interprétation ;
- utiliser une terminologie maîtrisée ;
- ne pas penser systématiquement et exclusivement la kermesse comme finalité à un projet mené dans le domaine de l'éducation musicale ;
- être capable d'ouverture culturelle.

o Enseignement moral et civique

32 candidats admissibles ont déposé un dossier en enseignement moral et civique.

Prestation des candidats

Les dossiers ont globalement respecté les consignes de rédaction, de présentation et d'organisation.

Cependant :

- la partie scientifique en était trop souvent peu construite et peu étayée ;
- certains sujets étaient d'un intérêt limité, même si leur contenu s'appuyait sur les programmes ou les compétences du S.C.C.C. Nous citerons pour exemple « les règles d'hygiène de vie au quotidien au CP » à propos de l'hygiène alimentaire, « apprendre à porter secours » - deux fois - non rattaché aux comportements citoyens, ou encore un sujet sur l'apprentissage du code de la route, présenté comme apprentissage d'un comportement citoyen, qui déroulait de fait une séquence d'apprentissage du vélo ;
- certains dossiers (exemples : « les ateliers philo à l'école maternelle » ou « le conseil coopératif »), ont été à la limite du hors-sujet, dans la mesure où le sujet n'était abordé que sous l'aspect des outils et de leur mise en œuvre, non rattachés à un travail sur les valeurs. Pire : un dossier « connaître l'autre et la tolérance » (présentation de diverses religions, le bouddhisme, le protestantisme, le judaïsme et l'islam) exposait une séquence en morale proposée en parallèle du temps d'enseignement de la religion. Le candidat ne connaissait pas les programmes et a fait la confusion entre ce temps de morale (vs religion) et l'enseignement moral et civique à dispenser à tous les élèves ;
- les connaissances des candidats étaient parfois limitées sur le sujet, trop peu ou mal documenté (références peu pertinentes ou trop limitées : Wikipédia, sites d'écoles ou Internet non « officiels »), et les programmes parfois non connus.

Par opposition, certains candidats ont été brillants, développant leur sujet dans sa complexité, avec une réflexion et des références scientifiques solides. Ils ont su présenter une posture morale sans ambiguïté, qu'ils fassent référence à une actualité forte au moment de l'épreuve ou à des sujets plus généraux (égalité filles/garçons, le refus des discriminations, ...).

Ainsi, les bons candidats ont veillé à définir les concepts utilisés et à les articuler avec la mise en œuvre d'une séquence pédagogique. En général, ils accordaient une part égale à la définition des savoirs (définition des concepts) et à la description de la séquence pédagogique.

Ils ont été très attentifs à cibler des objectifs d'apprentissage en termes de connaissances, capacités et attitudes. Cette manière de faire favorisait une prise en compte globale de l'élève.

Lorsque les candidats adoptaient cette démarche, ils véhiculaient d'excellentes valeurs morales et éthiques dans leur manière d'appréhender leur futur métier d'enseignant.

Ils étaient par ailleurs capables de se projeter dans le vécu d'un élève *lambda* en puisant des éléments dans leur parcours personnel et/ou professionnel.

Le jury a souvent apprécié une démarche de présentation qui consistait à ne pas restituer la totalité du dossier (voire en lire l'intégralité !) mais plutôt à approfondir une séance particulière ou une problématique spécifique.

Les candidats ont globalement fait preuve d'aisance dans l'expression orale.

Lors de l'entretien, le jury a pu apprécier la capacité des candidats à écouter les questions, à accepter de remettre en question leur positionnement et à proposer de nouvelles pistes.

Les candidats qui ont fait le choix de cette épreuve étaient soit de très bons candidats qui ont pu révéler leurs motivations profondes à choisir ce métier de professeur des écoles, soit des candidats qui ont pu sembler attirés par une apparente facilité du domaine choisi et n'ont pas convaincu de leurs capacités réflexives et d'élaboration de la complexité.

Conseils aux candidats

Il est nécessaire de maîtriser les concepts liés à l'enseignement de *l'enseignement moral et civique* et leurs enjeux. Les candidats les plus faibles ont trop souvent présenté certains concepts sans véritablement être capables de les définir ou de les décrire, n'en cernant pas les véritables enjeux.

La documentation préalable doit être choisie sans doute ou contestation possibles sur son origine.

La séquence d'enseignement doit présenter des phases distinctes et articulées entre elles, qui permettent d'aller vers l'acquisition de connaissances mais aussi vers la réflexion et l'intégration des valeurs de l'École.

2. Deuxième épreuve orale : entretien à partir d'un dossier

L'épreuve s'est déroulée du 2 au 10 juin 2015 à l'E.S.P.E. de l'académie de Strasbourg - site de Colmar.

Durée de la préparation : 3 heures.

Durée de l'épreuve : 1 heure et 15 minutes.

Notation de l'épreuve : 100 points.

« L'épreuve comporte **deux parties** :

- la première partie permet d'**évaluer les compétences du candidat pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive** (EPS) ainsi que sa connaissance de la place de cet enseignement dans l'éducation à la santé à l'école primaire ;
- la deuxième partie de l'épreuve vise à **apprécier les connaissances du candidat sur le système éducatif français**, et plus particulièrement sur l'école primaire (organisation, valeurs, objectifs, histoire et enjeux contemporains), sa capacité à se situer comme futur agent du service public (éthique, sens des responsabilités, engagement professionnel) ainsi que sa capacité à se situer comme futur professeur des écoles dans la communauté éducative. » (arrêté du 19 avril 2013 modifié).

2.1. Première partie

Notation de la première partie : 40 points.

« Le jury propose au candidat un sujet relatif à une activité physique, sportive et artistique (APSA) praticable à l'école élémentaire ou au domaine des activités physiques et expériences corporelles réalisables à l'école maternelle. Le sujet pourra être présenté à l'aide des différentes possibilités offertes par les technologies de l'information et de la communication usuelles, y compris audiovisuelles. Le sujet se rapporte soit à la progression au sein d'un cycle d'activités portant sur l'APSA ou la pratique physique et corporelle considérée, soit à une situation d'apprentissage adossée au développement d'une compétence motrice relative à cette même APSA ou pratique physique et corporelle.

Le candidat expose ses réponses (dix minutes) et s'entretient avec le jury (vingt minutes). Le jury élargit le questionnement aux pratiques sportives personnelles du candidat ou encore au type d'activités sportives qu'il peut animer ou encadrer »

Les activités physiques, sportives et artistiques retenues pour la session 2015 dans l'académie de Strasbourg - pour les 3 cycles de l'école - comme supports d'interrogation ont été :

- compétence 1 des programmes : les activités athlétiques ;
- compétence 2 des programmes : la natation ;
- compétence 3 des programmes : les jeux et sports collectifs ;
- compétence 4 des programmes : la danse.

Les sujets étaient tous présentés sur un support papier ; quelques-uns étaient illustrés par un schéma ou un dessin.

Prestation des candidats - constats

▪ Exposé des candidats

• La forme

Les exposés des candidats sont en général bien structurés avec une courte introduction sur l'EPS à l'école qui permet de situer l'APSA concernée dans un cadre général. Il est important que cette première partie soit courte, afin de laisser à l'exposé des contenus toute sa place.

Certains candidats utilisent des schémas sur feuille ou au tableau de façon très pertinente pour illustrer leur propos.

Ils assurent une bonne gestion de leur temps.

La présentation est parfois un peu trop formatée.

• Le fond

Les meilleurs candidats proposent des situations d'apprentissage intéressantes adaptées aux objectifs assignés et à l'âge des enfants. L'évocation d'outils pédagogiques concrets, adaptés valorisent les propositions.

Leur propos est nuancé et relativisé. Ils tiennent compte notamment des caractéristiques des élèves aux différents cycles d'enseignement, des programmes 2008 dont ils maîtrisent les contenus.

Des exposés restent parfois superficiels, basés sur des connaissances théoriques ; le lien avec une mise en œuvre concrète est souvent difficile, notamment en maternelle.

Certains candidats proposent une approche technique, analytique de l'activité, ce qui les éloigne de la démarche attendue à l'école primaire. Les connaissances sont variables selon les APSA, parfois lacunaires en natation, que ce soit du point de vue des textes comme celui de la didactique de l'activité et de ses mises en œuvre concrètes.

On constate un écart important entre des candidats dont les mises en œuvre sont réalistes et adaptées, avec des élèves qui agissent et d'autres candidats dont les propositions sont irréalistes et incomplètes.

Il est rarement exposé ce qui se fait en amont et en aval.

Les traces sont peu présentes.

Quelques-uns évoquent des références scientifiques pertinentes d'auteurs reconnus.

▪ Entretien avec le jury

• La forme

Elle est dans l'ensemble très correcte ; Les candidats sont majoritairement ouverts à l'échange.

L'écoute est là, mais certains répondent avec retenue ; Ils cherchent à donner « la réponse attendue » alors que ce n'est pas le plus important, le jury attend plutôt réflexion, raisonnement et argumentation.

▪ Le fond

Le constat est variable selon les candidats et les sujets ; Certains candidats méconnaissent les capacités des enfants et manquent de repères en matière d'évolution de leurs possibilités.

La différenciation est difficilement envisagée.

Les candidats ont peu de réponses en termes d'évaluation.

Quelques candidats ont des représentations erronées sur les activités (s'emparent d'un mot-clé pour construire hâtivement une réponse, parfois partielle voire hors-sujet).

Conseils aux candidats :

• concernant l'exposé :

L'exposé doit permettre de démontrer des compétences professionnelles en cours de construction dans le cadre de l'enseignement de l'EPS à l'école primaire.

Le candidat doit démontrer qu'il est en mesure de mobiliser des connaissances quant aux attentes institutionnelles, à sa réglementation et à la spécificité de son enseignement face à un jeune public.

En s'appuyant sur le sujet proposé, le candidat doit démontrer sa capacité à enseigner l'EPS :

- planifier, programmer, choisir en prenant en compte les demandes institutionnelles, le sens de l'activité, les besoins et caractéristiques des élèves concernés ;
- s'inscrire dans une logique de construction des compétences et choisir une démarche d'enseignement adaptée aux jeunes élèves, afin de donner du sens aux apprentissages ;
- proposer des situations ou des séances qui s'enchaînent logiquement, qui restent ancrées sur les fondamentaux de l'activité et sur les caractéristiques des élèves : ce qu'ils seraient capables de comprendre et de réaliser, ce dont ils auraient besoin ;
- rechercher plutôt la cohérence que l'originalité ;
- décliner des variables didactiques, qui permettent des adaptations ou la différenciation.

Il est important de présenter l'exposé de manière vivante : éviter de réciter, nuancer le propos, utiliser des schémas, le tableau, ...

On attend du candidat qu'il maîtrise la terminologie spécifique utilisée.

• concernant l'entretien :

L'entretien avec le jury permet d'approfondir le questionnement en vue de mieux évaluer les connaissances du candidat, la pertinence des propos et des mises en œuvre proposées.

Le candidat doit être capable d'argumenter et de justifier les choix effectués notamment concernant l'organisation, le travail de la classe, la prise en compte de la diversité des élèves, ...

Il doit également être capable d'évaluer les effets de son action professionnelle, élargir ses propositions à un autre contexte d'enseignement, de faire des liens avec d'autres disciplines

d'enseignement, avec le socle commun de connaissances et de compétences, d'évaluer les enjeux en lien avec la santé.

Il doit pouvoir répondre avec précision, cohérence et recul critique.

On jugera les capacités du candidat à écouter, prendre du recul et à argumenter ses propositions didactiques et pédagogiques.

Il pourra exploiter les expériences professionnelles pour étayer l'exposé.

Il sera en mesure d'explicitier les organisations, les critères de réussite, les variables possibles.

Une réflexion sur l'évaluation à mettre en place en fin de séance ou de séquence peut être demandée pendant l'entretien.

Aller observer des pratiques de classes en amont et analyser ses observations permet au candidat d'appuyer ses propositions.

2.2 Deuxième partie

Notation de la deuxième partie : 60 points.

« Elle consiste en un exposé du candidat (quinze minutes) à partir d'un dossier de cinq pages maximum fourni par le jury et portant sur une situation professionnelle inscrite dans le fonctionnement de l'école primaire, suivi d'un entretien avec le jury (trente minutes).

L'exposé du candidat présente une analyse de cette situation et des questions qu'elle pose, en lui permettant d'attester de compétences professionnelles en cours d'acquisition d'un professeur des écoles.

L'entretien permet également d'évaluer la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, en fonction des contextes des cycles de l'école maternelle et de l'école élémentaire, et à se représenter de façon réfléchie la diversité des conditions d'exercice du métier, ainsi que son contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, école, institution scolaire, société), et les valeurs qui le portent dont celles de la République. ».

Prestation des candidats - constats

▪ Exposé des candidats

• La forme

Le plan de l'exposé reprend chez presque tous les candidats l'ordre des trois questions proposées par le dossier. Seuls les meilleurs candidats s'attachent à lier celui-ci à une problématique.

Le temps est très bien utilisé : rares sont les candidats, de 10 à 20% selon les commissions, qui n'utilisent pas la totalité du temps dont ils disposent.

• Le fond

Il ne surprendra personne que les candidats apparaissent plus au fait des principes que de leurs déclinaisons dans les classes. Comme en EPS, on enregistre en effet un manque de représentation concrète, ce qui affecte fréquemment la compréhension globale de la situation proposée.

Seuls les meilleurs exposés proposent une analyse du contenu des textes : il va sans dire qu'il s'agira du conseil prioritaire à apporter aux futurs candidats. On en peut, en effet, qu'à les engager à adopter une démarche qui témoigne de leur capacité à prendre de la distance.

En termes de contenu, les sujets les plus mal maîtrisés portaient sur la liaison école-collège, l'enseignement artistique, l'enseignement des langues vivantes.

Les candidats apparaissent logiquement plus à l'aise dans la maîtrise des connaissances portant sur l'organisation de l'école primaire, ses objectifs et finalités, ... que dans les valeurs et surtout dans les enjeux de l'école d'aujourd'hui. Les capacités à se projeter comme futur agent du service public d'enseignement sont encore très fragiles chez de nombreux candidats : ils connaissent encore mal ce qui relève des obligations réglementaires du professeur des écoles comme des enjeux éthiques de son métier.

Les candidats doivent prendre pleinement conscience que leur présentation générale doit correspondre à ce que les commissions sont en droit d'attendre d'un candidat à un concours de catégorie A de la fonction publique (tenue vestimentaire, clarté du discours, articulation, précision, ...).

Les plus grandes différences d'un candidat à l'autre résident dans les capacités, très variables, à écouter, à prendre en compte les questions de la commission : certains manifestent rapidement leur agacement devant l'insistance de certaines questions de la commission, d'autres, au contraire, s'engagent volontiers dans la réflexion proposée et témoignent de leur capacité à faire évoluer leur pensée et, par-là, leurs futures pratiques.

Tous les candidats se sont vus interrogés sur les valeurs de la République et la laïcité. Il faut noter, globalement, une bonne préparation de ces thématiques : les candidats montrent de réelles connaissances en ce domaine même si le rapport à la laïcité, notamment dans sa déclinaison alsacienne, reste parfois délicat pour certains.

Conseils aux candidats :

- quant au fond :
 - être en phase avec l'actualité, en veille documentaire quant aux problématiques éducatives ;
 - s'attacher à donner du sens aux organisations et dispositifs, connus en théorie, en profitant notamment des stages pour se montrer curieux des réalités du terrain, des témoignages d'expériences ;
 - s'impliquer davantage, dans les choix dictant notamment l'élaboration du plan, et sortir d'une attitude de prudence stratégique excessive au cours de l'entretien.
- sur la forme :
 - privilégier l'analyse à la paraphrase ou au résumé ;
 - apprendre, par des mises en situation, à se détacher de ses notes lors de l'entretien ;
 - maîtriser la conjugaison du verbe « acquérir » au passé composé !

3. Epreuve orale en langue régionale

	Concours externe public spécial langue régionale	Second concours interne public spécial langue régionale	Concours externe privé spécial langue régionale
Nombre de postes / contrats offerts	50	3	3
Nombre de candidats admissibles	37	3	0
Nombre de candidats présents	37	3	-
Moyenne des notes obtenues à l'épreuve	45,51 / 60	21,67 / 60	-
Nombre de candidats admis	32	2	-

L'épreuve orale en langue régionale ne concerne que les candidats admissibles aux concours spéciaux langue régionale.

L'épreuve s'est déroulée le lundi 1^{er} juin 2015 à l'E.S.P.E. de l'académie de Strasbourg - site de Colmar.

Durée de la préparation : 30 minutes.

Durée de l'épreuve : 30 minutes.

Notation de l'épreuve : 60 points.

L'épreuve orale consiste en un entretien en langue régionale avec le jury à partir d'un document sonore ou écrit authentique en langue régionale relatif à la culture ou à la langue concernée.

Sujets proposés

Les sujets étaient proches des préoccupations des candidats.

Cette année, un même fil conducteur a relié la thématique et les problématiques des différents textes retenus, tant en allemand qu'en alsacien : l'éducation (l'école, les méthodes d'enseignement, les comparaisons de système scolaire avec d'autres pays, les notations, ...)

L'entretien se passe en deux phases, une phase d'expression orale en continu où le candidat restitue le contenu du texte et en dégage la problématique et une seconde partie où le jury pose des questions et pousse la réflexion plus avant. Sur la seconde partie de l'oral, le dialogue joue son rôle de valorisation, permet d'aller chercher chez le candidat toutes les ressources.

Le niveau de langue constaté est le même, que le candidat se situe en position de sécurité (avec l'aide des notes) ou en position d'insécurité (en interaction orale).

Les défauts et lacunes les plus fréquemment constatés chez les candidats sont :

- des erreurs grammaticales (cas et genres pas toujours maîtrisés, pluriels, conjugaisons de verbes irréguliers parfois malmenées (*er denke – er helfft -...*) ;
- le manque de richesse du lexique chez certains candidats ;
- la prosodie mal maîtrisée chez certains candidats.

Les qualités rencontrées chez les candidats sont :

- l'aisance, la fluidité, une bonne maîtrise de la syntaxe, l'utilisation d'expressions idiomatiques ;
- une qualité de réflexion sur les questions d'éducation voire une bonne connaissance des systèmes éducatifs ;
- la capacité à argumenter, à interagir.

Conseils aux candidats

Le jury attire l'attention des candidats sur la nécessité de s'entraîner à la prise de parole à partir de notes prises pendant la préparation de l'épreuve, mais sans lire des phrases entièrement rédigées ; Un plan ou une liste de mots-clés, même simple, peut permettre de ne pas oublier des points que le candidat juge important. En s'entraînant régulièrement, un candidat gagnera en confiance en soi et sera plus à même de répondre à une question pour laquelle il n'a pas de temps de préparation.

La lecture à haute voix d'un bref passage du texte permet au candidat de poser sa voix ; Il ne s'agit pas là d'une simple exercice formel, mais de montrer par la segmentation et le marquage expressif des informations essentielles que l'on a bien compris le sens des phrases. De plus, un futur professeur est très régulièrement amené dans son enseignement à lire de façon intelligible et

en restituant l'oralité de la langue de façon authentique (mélodie de phrase, accent de groupe, accent de mot, qualité des voyelles). Pour cette partie de l'épreuve comme pour l'entretien, un entraînement régulier est indispensable.

Le jury conseille aux candidats de franchir la frontière aussi souvent que possible pour s'intéresser à la vie, la culture et la langue allemande.

Pour les candidats qui choisissent l'alsacien, un usage régulier du dialecte sur des sujets variés et un entraînement intensif au cours de l'année de préparation du concours sont nécessaires afin de pouvoir se présenter à l'épreuve dans les meilleures conditions possibles.